

# PROGRAMME VOLUBILIS 2010

Programme d'Actions Intégrées  
Comité Mixte Interuniversitaire Maroc-Français

---

## Notice de présentation

---

### Présentation

La Coopération interuniversitaire franco-marocaine, financée par le Ministère des Affaires Etrangères français et le Ministère marocain de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique est structurée sous forme d'Actions Intégrées (AI).

### Réseau de chercheurs

L'Action Intégrée est présentée et réalisée par des chercheurs rassemblés dans un réseau. Elle est coordonnée par deux responsables : un marocain et un français.

Pour ce programme, le réseau doit comporter un minimum de structures de recherche :

- Deux laboratoires français ou un français et un appartenant à l'Union Européenne.
- Deux structures de recherche marocaines ou une structure de recherche marocaine et une autre des Pays du Maghreb.

Les réseaux de Recherche permettent, du fait de la complémentarité, d'aborder des sujets inaccessibles à une de ses composantes isolées. De plus, un réseau qui fonctionne correctement peut répondre plus efficacement à certains appels d'offres, notamment européens. Les différentes équipes constituant le réseau peuvent appartenir à la même discipline ou à des disciplines différentes selon la nécessité du projet.

### Jeunes chercheurs

La spécificité du programme Volubilis, par rapport aux nombreux autres programmes Maroc-Français de R&D, est de mettre en avant la formation par la recherche et donc d'être tourné vers les chercheurs "junior", c'est-à-dire ceux qui n'ont pas soutenu de thèse. Dans ce cadre, la thèse en co-tutelle, est à privilégier. Cette formule, qui nécessite une convention entre les universités ou établissements des deux co-directeurs, permet au doctorant d'obtenir le diplôme des deux pays. Si cela n'est pas possible, on retiendra la formule de la co-direction pour laquelle les co-directeurs français et marocains s'entendent sur un sujet de thèse et sur les parties du travail qui doivent être réalisées dans chacun des pays. Les deux co-directeurs participent évidemment au(x) jury(s) de soutenance.

### Eligibilité.

Tous les champs disciplinaires qui font la richesse de l'enseignement supérieur sont représentés dans le Programme des Actions Intégrées (PAI). Cependant, depuis plusieurs années, un effort supplémentaire est réalisé en direction des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales, des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion.

Tous les aspects de la recherche et du développement universitaires sont concernés. Le PAI volubilis s'intéresse donc aux trois composantes de l'activité universitaire :

- Formation,
- Recherche proprement dite,
- Valorisation et Transfert technologique.

Ainsi, outre le volet Formation, les propositions peuvent soit être centrées sur la seule Recherche, soit seulement sur la Valorisation et le Transfert technologique ou bien encore comporter simultanément les trois volets.

Les propositions s'inscrivant dans une perspective de coopérations multilatérales.

\*Coopérations méditerranéennes\* impliquant des partenaires dans 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Deux projets de coopérations méditerranéennes concernant les thèmes suivants : énergie nouvelles et renouvelables ; eau souterraines ; santé et environnement ; sécurité alimentaire seront sélectionnés et financés

# PROGRAMME VOLUBILIS 2010

Programme d'Actions Intégrées  
Comité Mixte Interuniversitaire Maroc-Français

par les trois PHC : Tassili, Utique et Volubilis. Les responsables français d'une telle coopération, doivent répondre aux 3 appels à proposition émanant des comités respectifs (CMEP franco algérien, [Pascale.Redder@univ-avignon.fr](mailto:Pascale.Redder@univ-avignon.fr), CMCU franco-tunisien, [jerome.pousin@insa-lyon.fr](mailto:jerome.pousin@insa-lyon.fr)).

## Financements

Une Action Intégrée ajoute aux Ressources Humaines et matérielles des établissements partenaires des moyens supplémentaires.

- des missions, au profit de la partie marocaine (accueil dans les universités et/ou laboratoires de la partie française ;
- des missions, au profit des membres de la partie française (voyage vers les établissements universitaires de la partie marocaine) ;
- des allocations de séjours scientifiques en France au profit des juniors (chercheurs qui n'ont pas encore soutenu de thèse) et seniors relevant de la partie marocaine ;

Dans le cas d'une thèse en co-tutelle (ou éventuellement co-dirigée), les moyens annuels à demander, du côté français, peuvent être :

- entre 3 et 6 mois de séjour junior (pour le doctorant relevant de la partie marocaine) ;
- Une semaine de séjour senior pour le collègue co-directeur ;
- Un billet d'avion aller-retour pour le co-directeur français (ou relevant de la partie française) ;
- un peu d'appui logistique ;

et, du côté marocain, les moyens correspondants.

Les moyens attribués sont définis comme suit :

Thèse en co-tutelle : Allocation journalière de 55 € pour tout jour de présence.

Séjour junior : Allocation journalière de 55 € pour tout jour de présence.

Séjour Senior : Allocation journalière de 90 € pour tout jour de présence.

Déplacement France - Maroc : remboursement sur frais réels dans la limite de 450 € par billet A/R.

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Calendrier et procédure :

15 février 2010 : lancement de l'appel d'offres.

30 avril 2010 : date limite de dépôt des candidatures.

- côté français : saisie du dossier de candidature,
- côté marocain : pour les équipes marocaines, les dépôts se font auprès des chefs d'établissements qui les transmettent via les présidences au co-président marocain. Les propositions doivent obligatoirement porter les signatures des chefs d'établissements et des Présidents.

1<sup>er</sup> janvier 2011 : début des projets retenus

## Expertise

- Pour la partie marocaine

L'expertise est faite par des experts désignés par la partie marocaine du Comité, dont les membres sont désignés par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des cadres.

- Pour la partie française

L'expertise est faite, d'une part par des experts désignés par le Ministère de la Recherche et, d'autre part, par les experts désignés par le co-président français du Comité. Ce dernier synthétise l'expertise française à soumettre au Comité mixte interuniversitaire franco-marocain.

# PROGRAMME VOLUBILIS 2010

Programme d'Actions Intégrées  
Comité Mixte Interuniversitaire Maroc-Français

Septembre/octobre : réunion bilatérale des experts pour classer les propositions.

Janvier : les propositions classées, sont soumises pour financement aux organismes de tutelle. Celles-ci arrêtent alors la liste des Actions Intégrées à financer, compte tenu de leur classement et de l'enveloppe budgétaire allouée à Volubilis.

## **Projet retenu :**

Une fois retenu pour financement, un projet devient une AI. Son responsable propose, à chaque exercice budgétaire, un programme d'emploi des moyens attribués. Après leur approbation par les autorités de tutelles, le responsable de projet procède à la mise en place de ces moyens.

## **Bilans annuels obligatoires**

Des bilans annuels sont demandés aux chefs de projets. Ces bilans transmis aux co-présidents au plus tard le 15 décembre de l'année en cours, comportent notamment l'indication des publications et communications produites par l'Action Intégrée. Ils sont cosignés par les chefs de projets.

Pour être validées comme production scientifique de l'action intégrée, les publications (articles dans les revues ou les journaux spécialisés et communications dans des congrès ou des colloques), ainsi que les rapports, **doivent explicitement mentionner le soutien du Comité Volubilis, avec le N° de l'Action Intégrée.**

Ces bilans sont communiqués aux experts qui donnent leur avis sur le déroulement de l'Action Intégrée. Cet avis conditionne le financement pour l'année suivante.

## **Réponse à l'appel à propositions**

Remarque importante : avant de valider sa réponse à l'appel à propositions, le responsable du projet doit avoir obtenu tous les accords nécessaires : directeur du laboratoire, co-directeur de thèses, personnes impliquées dans le projet, chef de l'établissement et Président de l'Université.

La réponse à l'appel comprend trois parties :

- Les acteurs du projet (chercheur, laboratoires, équipes, établissement, Universités...)
- La description du projet (objectifs, descriptif, sujet de thèse, résultats espérés..); le chef de projet devra bien distinguer discipline de recherche et domaine applicatif et donner en annexe, tout complément ou document jugés nécessaires pour l'information des experts évaluateurs, les moyens du projet (ressources humaine et matérielles existantes, moyens demandés, autres financements).

## **Contact au Maroc**

M. Rachid AGADDOU  
Université Mohammed V - Souissi  
Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane  
BP : 8007 NU - Agdal - Rabat  
Tél : (00212) 5 37 77 43 85  
Télécopie : (00212) 5 37 68 11 63  
Mél : [r.agaddou@um5s.ac.ma](mailto:r.agaddou@um5s.ac.ma)

## **Contact en France**

M. Yvon CALAGE  
Programme Volubilis  
CMIMF (Comité Mixte interuniversitaire franco-marocain)  
Université du Maine  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 Le Mans cedex 9  
Tél : 02 43 83 37 34  
Télécopie : 02 43 83 35 30  
Mél : [yvon.calage@univ-lemans.fr](mailto:yvon.calage@univ-lemans.fr)